

École Saint-Remacle Aye

RÉUNION DE RENTRÉE

Chers parents,

La rentrée est un moment important pour vos enfants... et pour vous aussi !
Voici quelques informations pour bien débuter cette année scolaire:

1. La communication

Téléphone: 084/31.33.67 – Application: [Toutemonannée.com](https://www.toutemonannée.com)

- Vous voulez contacter la direction: téléphone ou mail. Entrevue sur RDV.
- Vous voulez contacter la titulaire: application ou entrevue. Réunion sur RDV.
- Vous voulez contacter un/e enseignant(e) polyvalent: JDC ou application ou via la direction si nécessaire.
- Vous voulez prévenir de l'absence de votre enfant: téléphone ou application via l'institutrice.
- Toute communication urgente passe par la direction de l'école ou la secrétaire.
- Tous les documents reçus par mail se trouvent dans le drive des parents.
- Le lien du drive se trouve sur notre site internet.

2. Frais scolaires

- Gratuité = accès à l'enseignement gratuit. Pas de frais de minerval ni de photocopies par exemple. Valable de la maternelle à la P3. Actuellement gelé pour les P4 à P6. Ce qui est pris en charge par l'école: matériel pédagogique, sorties/activités sportives et/ou culturelles s'il reste du budget.
- Pour tous: frais extrascolaire à charge des parents → facturation mensuelle. Si réclamation ou ajustement: envoyer un mail avec nom/prénom de l'enfant svp.
- Pour les montants supérieur à 50 euros, étalement possible.
- Attestation fiscale numérique. Possibilité de demander une version papier si besoin pour votre travail: envoyer un mail svp.
- Classes de dépaysement: n'hésitez pas à nous remettre le formulaire de votre mutuelle pour un remboursement partiel.

3. Tronc commun

- AP: 4p/semaine au DI, 2p/sem. au DM et DS
- Educ. physique: 3 p/sem. au DS
- Pas de maintien en M1 et M2
- DaccE: ouvert si difficultés d'apprentissage

4. Absences

- Obligation scolaire à partir de la M3.
- Toute absence doit être justifiée. Début des cours pour tous à 8h30. Appel/mail ou application pour prévenir de l'absence svp.
- Arrivée tardive le matin doit être justifiée également.
- Au delà de 3 jours, un certificat médical est préconisé.
- Le justificatif doit être remis à l'école maximum 3 jours après le premier jour d'absence. Mail ok.

Merci pour votre attention et votre confiance. Bonne année scolaire !

Julie Davin
Directrice